



Résultat d'une décision d'un appel rendu le 11 avril 2020

Par **lenavierne**, le **05/05/2020** à **11:09**

Bonjour

Après 6 années depuis la mort de mon époux un accord a été trouvé et signé par les héritiers

La cour d'appel a statué le 11 avril 2020

Comment me procurer le résultat de la cour d'appel

Ni le notaire ni mon avocat n'ont reçu ce résultat

Puis je m'adresser directement au TGI d'Aix en Provence en qualité de co-héritière et quelle est la procédure

Je vous remercie par avance pour votre réponse

Cordialement

Prenez soin de vous

Par **youris**, le **05/05/2020** à **11:28**

bonjour,

vous pouvez vous renseigner auprès du greffe de la cour d'appel .

mais avec la situation de pandémie que nous connaissons, cette situation peut s'expliquer.

salutations

Par **lenavierne**, le **05/05/2020** à **14:24**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide

Prenez soin de vous